

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 août 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT (*)	4.1	149 540	386 573	-237 033	-61,3
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers (*)	4.2	92 459	83 155	9 304	11,2
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 612 307	6 368 251	244 056	3,8
<i>a- Comptes débiteurs</i>		853 061	829 046	24 015	2,9
<i>b- Autres concours à la clientèle (*)</i>		5 363 644	5 118 609	245 035	4,8
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		373 431	397 223	-23 792	-6,0
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		22 171	23 373	-1 202	-5,1
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	193 851	333 893	-140 042	-41,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	399 154	457 407	-58 253	-12,7
6- Valeurs immobilisées	4.6	55 841	57 180	-1 339	-2,3
7- Autres actifs	4.7	116 877	147 168	-30 291	-20,6
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		71 880	105 074	-33 194	-31,6
<i>b- Autres</i>		44 997	42 094	2 903	6,9
TOTAL ACTIF		7 620 029	7 833 627	-213 598	-2,7
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	556 102	1 098 316	-542 214	-49,4
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	357 683	204 190	153 493	75,2
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 519 652	5 217 529	302 123	5,8
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 476 625	1 551 330	-74 705	-4,8
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		4 043 027	3 666 199	376 828	10,3
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	394 589	447 552	-52 963	-11,8
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		38 704	42 172	-3 468	-8,2
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		355 885	405 380	-49 495	-12,2
5- Autres passifs	4.12	233 101	262 050	-28 949	-11,0
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		21 563	20 411	1 152	5,6
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		166 340	195 802	-29 462	-15,0
<i>c- Autres</i>		45 198	45 837	-639	-1,4
TOTAL PASSIF		7 061 127	7 229 637	-168 510	-2,3
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	300 141	269 069	31 072	11,5
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	-47 425	82	-47 507	-57
<i>Report à nouveau</i>		90	82	8	9,8

<i>Effets des modifications comptables</i>		-47 515		-47 515	
6- Résultat de l'exercice	4.13	14 553	43 206	-28 653	-66,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		558 902	603 990	-45 088	-7,5
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 620 029	7 833 627	-213 598	-2,7
(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité					
<u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013</u>					
<u>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>					
<i>(unité : en 1000 DT)</i>					
	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 522 040	1 349 235	172 805	12,8
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		<i>884 378</i>	<i>698 330</i>	<i>186 048</i>	<i>26,6</i>
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		<i>477 662</i>	<i>490 905</i>	<i>-13 243</i>	<i>-2,7</i>
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		<i>160 000</i>	<i>160 000</i>	<i>0</i>	
HB2- Crédits documentaires		742 543	721 265	21 278	3,0
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		<i>123 068</i>	<i>178 665</i>	<i>-55 597</i>	<i>-31,1</i>
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		<i>619 475</i>	<i>542 600</i>	<i>76 875</i>	<i>14,2</i>
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	556 000	1 035 000	-479 000	-46,3
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 820 583	3 105 500	-284 917	-9,2
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés		349 861	339 681	10 180	3,0
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		<i>349 861</i>	<i>339 681</i>	<i>10 180</i>	<i>3,0</i>
HB5- Engagements sur titres		9 098	9 198	-100	-1,1
<i>a - Participations non libérées</i>		<i>9 098</i>	<i>9 198</i>	<i>-100</i>	<i>-1,1</i>
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		358 959	348 879	10 080	2,9
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	1 545 542	1 487 244	58 298	3,9
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 545 542	1 487 244	58 298	3,9

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

ETAT DE RESULTAT

(Période du 01/01 au 31/12/2013)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	430 945	361 038	69 907	19,4
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		5 737	4 562	1 175	25,8
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		407 577	341 736	65 841	19,3
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		17 631	14 740	2 891	19,6
PR2- Commissions (en produits)	6.2	54 758	52 657	2 101	4,0
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	34 771	32 849	1 922	5,9
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	19 372	14 529	4 843	33,3
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		539 846	461 073	78 773	17,1
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	214 844	166 177	48 667	29,3
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		55 416	50 663	4 753	9,4
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		150 838	104 643	46 195	44,1
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		7 238	9 123	-1 885	-20,7
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		1 352	1 748	-396	-22,7
CH2- Commissions encourues		1 554	1 313	241	18,4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		216 398	167 490	48 908	29,2
PRODUIT NET BANCAIRE		323 448	293 583	29 865	10,2
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-152 968	-90 391	-62 577	69,2
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-5 188	-2 540	-2 648	104,3
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		640	504	136	27,0
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	126 975	117 521	9 454	8,0
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		28 114	25 937	2 177	8,4
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 642	5 358	284	5,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 201	52 340	-47 139	-90,1
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	14 423	232	14 191	6
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	5 071	9 366	-4 295	-45,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		14 553	43 206	-28 653	-66,3
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		14 553	43 206	-28 653	-66,3
Effet des modifications comptables		-47 515		-47 515	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-32 962	43 206	-76 168	-176,3

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

(Période du 01/01 au 31/12/2013)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		529 730	446 416	83 314	18,7
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-209 808	-178 204	-31 604	17,7
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		18 490	7 754	10 736	138,5
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-449 199	-533 950	84 751	-15,9
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		292 888	259 913	32 975	12,7
6- Titres de placement		-850	-28	-822	2 935,7
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-126 358	-114 050	-12 308	10,8
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-3 758	-32 230	28 472	-88,3
9- Impôt sur les sociétés		-12 631	-3 150	-9 481	301,0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	38 504	-147 529	186 033	-126,1
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 555	16 478	2 077	12,6
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		53 886	-92 472	146 358	-158,3
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-4 303	-6 427	2 124	-33,0
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		1	0	0	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	68 139	-82 421	150 560	-182,7
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres					
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-48 776	-9 567	-39 209	409,8
5- Dividendes versés		-12 764	-12 763	-1	0,0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-64 875	-25 665	-39 210	152,8
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		41 768	-255 615	297 383	-116,3
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-543 253	-287 638	-255 615	88,9
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-501 485	-543 253	41 768	-7,7

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **162** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2013 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

Il est à noter que la méthode d'extrapolation appliquée lors des exercices précédents pour le calcul des provisions relatives aux engagements ordinaires inférieures à 50 mDT a été abandonnée. De même pour la méthode de calcul de la provision sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT qui consistait à appliquer à l'en-cours net des créances des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

Il est à noter que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

iii. Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA procède à la constitution de provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en année N. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur Mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Changement de méthode de provisionnement des créances clientèles inférieures à 50 mDT :

Antérieurement à l'exercice 2013, les provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT ont été estimées en fonction de la nature des engagements :

Engagements ordinaires :

- Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).
- Pour les autres engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT, les provisions requises ont été estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

Engagements contentieux

- Pour les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, les provisions requises ont été déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

Au 31 décembre 2013, tous ces engagements ont fait l'objet de classification mécanique selon l'antériorité des impayés et transfert à contentieux. Les provisions requises ont été constituées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991,

L'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT a été imputé sur le résultat de l'exercice 2013.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques divers (avoirs auprès des correspondants en devises)	AC1	AC2	-187
Créances rattachées sociétés de leasing	AC3B	AC2	65

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 149.540 mDT au 31/12/2013 contre 386.573 mDT au 31/12/2012, soit une diminution de 237.033 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars & en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en devises et des avoirs auprès de la BCT en dinars & en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	36 593	69 625
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	10 078	8 831
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	22 544	0
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	16 467	6 256
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-279	-279
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars BCT</i>	0	210 000
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	49 611	73 508
<i>Intérêts à percevoir</i>	1	62
<i>Mouvements IBS</i>	13 790	16 344
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	379	328
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	356	1 898
TOTAL	149 540	386 573

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche les ratios de liquidité suivants :

	Décembre 2012	Juin 2013	Décembre 2013
Ratio de liquidité	78,13%	68,06%	78,35%

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 83.155 mDT au 31/12/2012 à 92.459 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 9.304 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

4.3.	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
a - Créances sur les établissements bancaires	70 617	71 408
Comptes courants et autres créances	5 465	5 803
Provisions pour risques divers (Comptes courants & autres créances)	0	-705
Prêts sur le marché monétaire en dinars	65 000	65 835
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	-184	-187
Intérêts à percevoir	336	662
b - Créances sur les établissements financiers	21 842	11 747
Comptes courants	4 072	4 104
Prêts à MLT	17 450	7 500
Créances rattachées sociétés de leasing	251	65
Intérêts à percevoir	69	78
TOTAL	92 459	83 155

Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2013 à 6.612.307 mDT contre 6.368.251 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 244.056 mDT, soit un taux d'accroissement de 3,8 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	730 538	391 861	-2 446		-384 801	735 152
- Comptes débiteurs	33 683					33 683
- Autres concours à la clientèle	450 629	91 667	-2 446		-84 860	454 990
- Crédits sur ressources spéciales	246 226	300 194			-299 941	246 479
Engagements commerciaux et industriels :	6 652 342	153 456	-13 734		-182 971	6 609 093
- Comptes débiteurs	860 914	24 830			-66 366	819 378
- Autres concours à la clientèle	5 664 991	110 858	-13 734		-99 352	5 662 763
- Crédits sur ressources spéciales	126 437	17 768			-17 253	126 952
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	22 635			-464		22 171
Provisions sur créances classées (*)				-695 802		-695 802

Provisions collectives sur créances non classées				-58 848		-58 848
TOTAL AU 31/12/2013	7 406 056	545 317	-16 180	-755 114	-567 772	6 612 307
TOTAL AU 31/12/2012	6 947 934	500 959	-11 430	-557 640	-511 572	6 368 251

(*) Dont 60.391 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2013 se sont élevées à 190.935 mDT, contre 110.626 mDT au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 80.309 mDT .

4.3.1. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 930 698	8 292	5 023
Classe 1	1 240 991	0	624
Classe 2	171 432	18 542	5 328
Classe 3	126 433	29 439	8 023
Classe 4	843 799	256 086	68 681
Classe 5	651 713	383 442	82 864
Total en mDT	8 965 066	695 801	170 542
Total/ Créances classées	1 793 378	687 509	164 895
Taux des créances classées	20%		
Total créances classées hors FB	1 454 187		
Taux des créances classées hors FB	16,96%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

Ce taux est défalqué comme suit :

	Engagements hors Fonds Budgétaires	Engagements supérieurs à 50 mDT hors entreprises publiques	Engagements inférieurs 50 mDT	Engagements Entreprises publiques
Total créances	8 575 298	5 854 472	1 362 833	1 357 994
Créances (0-1)	7 121 112	4 708 965	1 134 341	1 277 805
Total créances	1 454 187	1 145 507	228 492	80 188
Taux des créances classées	16,96%	13,36%	2,66%	0,94%

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,62% contre 57,43 % fin 2012 « après retraitement »

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la banque a abandonné en 2013 l'application de la décote sur la valeur des garanties réelles pour les relations en contentieux

dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et ce suite à l'entrée en vigueur de la circulaire BCT n° 2013/21 du 30 décembre 2013.

4.3.3 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4 Adéquation des provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

L'actualisation des facteurs déterminants de la provision collective à la date de l'arrêté du 31 décembre 2013 a été déterminée sur la base des données disponibles à cette date tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

L'encours des provisions collectives a atteint 58.848 mDT au 31/12/2013 contre 43.653 mDT au 31/12/2012 soit une évolution de 15.195 mDT.

Cette provision se détaille par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	Engagements classe 0 et 1	Taux de migration	Facteur scalaire	Taux de provisionnement moyen	Provision collective
Agriculture	250 481	15,04%	1,0	20%	7 535
Autres industries	133 670	5,24%	1,0	41%	2 905
Autres services	492 188	2,40%	1,1	25%	3 106
Bâtiments & travaux publics	280 768	1,93%	1,0	20%	1 082
Commerce	1 063 723	3,72%	1,0	27%	10 715
Consommation	6 382	19,02%	1,0	45%	542
Habitat	237 124	2,74%	1,0	12%	770
Industries manufacturières	1 565 025	4,04%	1,0	32%	20 016
Promotion immobilière	495 657	3,73%	1,3	25%	6 346
Tourisme	153 812	18,35%	1,0	21%	5 832
Total général					58 848

La provision collective n'a été déterminée que pour les engagements supérieurs à 50 mille dinars classés 0 et 1 fin décembre 2013 du fait que les engagements inférieurs à 50 mille dinars n'ont pas fait l'objet de classification courant les exercices antérieurs ce qui ne permet pas de calculer les paramètres requis pour l'estimation des provisions collectives à savoir le taux de migration ainsi que le taux de provisionnement moyen.

4.3.5 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 12.876 mDT.

Les provisions additionnelles à fin 2012 qui s'élèvent à 47.515 mDT sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2013 le solde des provisions additionnelles s'élève à 60.391 mDT.

4.3.6 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en

cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En mDT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2013 (3)	Encours au 31/12/2013 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	25 506	17 314	8 192
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 382	119 819	81 683	38 136
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	12 740	11 311	7 679	5732	1 947
Total en mDT	353 642	166 377	187 266	153 003	104 729	48 274

4.3.7 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants dont notamment l'Office des Céréales.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2013, la limite de 25 % des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2013 :

	Total en milliers de dinars	Dont engagement des sociétés				
		Office de céréale	O N H	EI-Fouledh	TUNIS AIR	OTD
Engagements au 31-12-2012	1 138 602	461 371	94 578	76 440	102 210	47 853
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	80 690	70 063	86 148	69 940
Garanties au 31-12-2013	175 930	0	38 320	12 884	31 741	35 515
Agios réservés au 31-12-2013	3 696	0	0	1 695	0	2001
Classe au 31-12-2013		0	0	2	0	0
Provisions au 31-12-2013	13 363			11 097		
Risques encourus 31-12-2013	1 130 254	631 844	42 370	44 387	54 407	32 424

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 193.851 mDT au 31/12/2013 contre 333.893 mDT au 31/12/2012, soit une baisse de 140.042 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 332.573 mDT au 31/12/2012 à 194.837 mDT au 31/12/2013.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Titres à revenu variable :	917	75
- Titres côtés	928	83
- Provisions sur titres	-11	-8
Titres à revenu fixe :	192 934	333 818
- Bons du Trésor	194 837	332 573
- Créances et dettes rattachées	-1 903	1 245
TOTAL	193 851	333 893

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 399.154 mDT au 31/12/2013 contre 457.407 mDT au 31/12/2012.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participatio n	Autres titres d'investisseme nt	Fonds gérés	Dettes des Entreprise s Publiques	Total au 31/12/201 3
Valeur brute au 31 décembre 2013 :	128 028	81 856	105 858	120 004	435 746
- Valeur au 1 ^{er} janvier	125 232	144 019	89 438	130 938	489 627
- Acquisitions/Souscriptions	3 198	11 500	20 000		34 698
- Cessions	-402	-73 663			-74 065
- Remboursements			-3 580	-10 934	-14 514
Créances rattachées	174	2 259	3 857	2	6 292
Provisions au 31 décembre 2013 :	-26 548	-199	-16 137		-42 884
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-21 881	0	-15 815		-37 696
- Dotations de l'exercice	-4 866	-199	-1 807		-6 872
- Reprises de provisions	199		1 485		1 684
Valeur nette au 31 décembre 2013	101 654	83 916	93 578	120 006	399 154
Valeur nette au 31 décembre 2012	103 527	146 031	76 908	130 941	457 407

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (62.556 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

Il est à noter que la banque a procédé en 2013 à la résiliation de la convention de souscription à l'emprunt ferme « Caisse de dépôt et de consignation » pour un montant de 70.000 mDT, la banque a encaissé, à ce titre, des intérêts pour un montant de 1.029 mDT.

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Titres cotés	56 212	56 621
Titres non cotés	71 217	68 012
Titres OPCVM	599	599
Total	128 028	125 232

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 21.881 mDT au 31/12/2012 à 26.548 mDT au 31/12/2013 suite à la constatation, au cours de l'année 2013, de dotations supplémentaires pour un montant de 4.866 mDT et de diverses reprises pour un montant de 199 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

En mDT

Titres	31-Décembre-13				31-Décembre-12			
	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	-	500	100%	500	0	500
BNA CAPITAUX	99%	4 950	-	4 950	99%	4 950	0	4 950
SOFINREC	96%	7 700	-	7 700	96%	7 700	0	7 700
SODAL	69%	1 447	1 428	19	69%	1 447	1 254	193
SOIVM.SICAF	63%	2 461	-	2 461	63%	2 461	0	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 321	679	50%	2 000	1 043	957
STIA	50%	5 005	5 005	-	50%	5 005	5 005	0
MATEUR JALTA	44%	560	560	-	44%	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	-	33%	1 075	1 075	0
SICAR-INVEST	32%	2 580	-	2 580	32%	2 580	0	2 580
SIMPAR	30%	1 530	-	1 530	30%	1 530	0	1 530
T.I.S	30%	75	-	75	30%	75	0	75
AGROSERVICES	30%	60	-	60	30%	60	0	60
IMMOB. DES CÉILLETS	29%	265	-	265	29%	265	0	265
SODINO	28%	9 418	1 481	7 937	28%	9 418	651	8 767
SICAV BNA	23%	509	-	509	26%	509	0	509
SOGEST	20%	4	-	4	20%	4	0	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	-	20%	15	15	0
SIDCO	19%	3 055	601	2 454	19%	3 055	409	2 646
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	971	571	18%	1 542	698	844
SODEK	18%	549	163	386	18%	549	48	501
INTER BANK-SERVICES	17%	726	-	726	17%	726	0	726
STR	16%	17 451	-	17 451	16%	17 853	0	17 853
STBG	16%	2 316	-	2 316	16%	473	0	473
Pôle de compétitivité de Bizerte	15%	2 250	132	2 118	15%	1 500	161	1 339
SPEI	15%	15	15	-	15%	15	15	0
SFBT	14%	14 518	-	14 518	14%	14 518	0	14 518
SODIS SICAR	19%	4 017	-	4 017	19%	4 016	123	3 893
UNIFACTOR	13%	1 875	-	1 875	13%	1 875	0	1 875
SIBTEL	12%	491	-	491	12%	491	0	491
BAT	11%	500	83	417	11%	500	130	370
TAPARURA	11%	250	154	96	11%	250	60	190
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	-	10 656	11%	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	5 345	1 359	11%	6 704	3 899	2 805
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	-	280	10%	280	0	280
A.T.LEASE	10%	3 800	-	3 800	10%	3 800	0	3 800
HAMMAMET SUD	10%	100	100	-	10%	100	100	0
Pôle de compétitivité de Monastir	10%	2 000	-	2 000	10%	1 500	0	1 500
T.D.A	10%	400	400	-	10%	400	400	0
SOTUGAR	8%	250	250	-	8%	250	0	250
TUNISIE LAIT libre	8%	7 560	4 755	2 805	8%	7 560	4 217	3 343

SODICAB	8%	300	106	194	8%	300	79	221
IMPRIMERIES REUNIES	7%	60	60	-	7%	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	7%	58	58	-	7%	58	0	58
SEM	6%	25	-	25	6%	25	0	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	-	5%	37	37	0
TUNISIE TRADENET	5%	100	-	100	5%	100	0	100
TUNIS CENTER	5%	500	-	500	5%	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5%	100	-	100	5%	100	0	100
Autres Participations	< 5%	5 389	2 433	2 956	< 5%	5 285	1 842	3 443
TOTAL		128 028	26 548	101 480		125 232	21 881	103 351

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2013	Provisions	Encours net au 31.12.2013
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 381	-281	1 838	1 518	320
Fonds géré 2	1997	2 057	-874	-239	944	538	406
Fonds géré 3	1998	5 550	-3 977	-1 170	403	202	201
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 691		4 659	3 826	833
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	1 475	1 863
Fonds géré 6	2001	7 000	-3 626	-70	3 304	757	2 547
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 148	-156	2 696	1 340	1 356
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	305	1 780
Fonds géré 9	2005	1 500	-404	-31	1 065	96	969
Fonds géré 10	2006	5 000	-374		4 626	980	3 646
Fonds géré 11	2007	2 500			2 500	240	2 260
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	2 103	6 397
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	1 985	18 015
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	640	14 360
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	132	1 368
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000		10 000
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500		2 500
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400		8 400
Fonds géré 17	2012	5 600			5 600		5 600
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000		6 000
TOTAL		129 357	-21 510	-1 989	105 858	16 137	89 721

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2013 à 16.137 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 322 mDT par rapport au 31/12/2012, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2013, de dotations complémentaires pour un montant de 1.807 mDT et de reprises pour un montant de 1.485 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2013, s'établit comme suit :

	31/12/2012	Acquisitions / dotations	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	11 342	871	0	-65	12 148
- Logiciels	11 342	871		-65	12 148
Amortissements	-8 203	-1 835	0		-10 038
- Logiciels	-8 203	-1 835			-10 038
Total net (1)	3 139	-964	0	-65	2 110
Immobilisations corporelles	127 672	6 475	-44	-2 975	131 128
- Terrains	2 659		-23		2 636
- Constructions	50 089	425			50 514
- Agencement, aménagement et Installation	25 166	901		-178	25 889
- Matériel de transport	1 695		-21		1 674
- Mobiliers, matériel de bureau	37 369	1 820			39 189
- Immobilisations en cours	5 406	746		-486	5 666
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	332	1 782		-1 902	212
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	185	417		-307	295
- Dépenses nouvelles agences	13	378		-102	289
- Immobilisations en dation	4 758	6			4 764
Amortissements	-73 294	-3 788	22		-77 060
- Constructions	-22 322	-773			-23 095
- Agencement, aménagement et Installation	-20 248	-832	1		-21 079
- Matériel de transport	-1 080	-259	21		-1 318
- Mobiliers, matériel de bureau	-29 644	-1 924			-31 568
Dépréciations	-337	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337	0	0		-337
Total net (2)	54 041	2 687	-22	-2 975	53 731
Total général (1) + (2)	57 180	1 723	-22	-3 040	55 841

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2013 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 591	1 665	74	-
TOTAL			4 764	4 552	-176	337

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2013, une valeur brute de 143.276 mDT, des amortissements et des provisions de 87.435 mDT et une valeur nette de 55.841 mDT, ce qui représente environ 0,72 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 116.877 mDT au 31/12/2013 contre 147.168 mDT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2013	Solde au 31 Décembre 2012
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	71 880	105 074
* Débiteurs divers (1)	16 637	63 051
* Compte Ministère de la Défense	1 017	1 017
* Etat, impôts & taxes	8 749	5 484
* Commissions de gestion à percevoir	5 147	2 759
* Ajustements devises	2 874	1 682
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-251	-251
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	465	442
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-210	-217
* Charges payées d'avance	423	438
* Compte d'attente	122	123
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-63	-60
* Compte de régularisation	928	1 717
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-656
* Comptes monétiques	590	592
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-590	-592
* Consommation chef d'agence & directeurs	8	8
* Comptes liés à la compensation (4.7.1)	34 722	27 050
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	11 554	10 811
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-9 848	-8 229
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (2)	2 409	2 237
* Produits à recevoir	250	311
* Autres comptes	471	180
AUTRES	44 997	42 094
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61
* Prêts au personnel	32 554	31 165
* Charges reportées	2 093	2 110
* Stock cartes de retrait	492	510
* Dotations timbres postes	25	27
* Dotations timbres fiscaux	6	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	47	83
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 132
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-131 794	-133 380
* Autres comptes	1 196	1 194
TOTAL	116 877	147 168

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

(2) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2013, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 34.722 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 65.985 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

Les principales causes de ces suspens relevées par les deux commissions d'assainissement sont les suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 556.102 mDT au 31/12/2013 contre 1.098.316 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une diminution de 542.214 mDT due essentiellement à la baisse des utilisations et emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Utilisations auprès de la BCT en dinars		60 731
Utilisations auprès de la BCT en devises	30	22
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	556 000	1 035 000
Intérêts à servir	72	2 563
TOTAL	556 102	1 098 316

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 357.683 mDT au 31/12/2013 contre 204.190 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 153.493 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	354 608	197 397
Dépôts & avoirs des établissements financiers	3 075	6 793
TOTAL	357 683	204 190

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Comptes à vue	10 118	13 425
Emprunts sur le marché monétaire dinars	252 091	65 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	95 021	125 653
Intérêts à payer	453	112
TOTAL	357 683	204 190

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.519.652 mDT au 31/12/2013 contre 5.217.529 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 302.123 mDT, soit un taux de progression de 5,8 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts en dinars :	5 045 629	4 708 496
- Dépôts à vue	1 249 315	1 212 080
- Dépôts d'épargne	1 957 526	1 895 281
- Bons de caisse	96 100	115 058
- Compte à terme	169 508	163 162
- Comptes spéciaux de placement	766 530	533 021
- Certificats de dépôt	634 500	640 500
- Autres sommes dues à la clientèle	172 150	149 394
Dépôts en devises :	459 627	503 872
- Dépôts à vue	225 717	338 024
- Bons de caisse	8 110	8 921
- Compte à terme	51 054	65 153
- Comptes de placement	157 736	79 049
- Autres sommes dues à la clientèle	17 010	12 725
Dettes rattachées :	14 396	5 161
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 593	1 226
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	126	86
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	14 162	10 160
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	19 328	9 106
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-20 813	-15 417
TOTAL	5 519 652	5 217 529

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 394.589 mDT au 31/12/2013 contre 447.552 mDT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-13	Solde au 31-déc-12
Emprunts matérialisés	38 704	42 172
*Emprunts obligataires	37 052	40 387
*Intérêts à payer	1 652	1 785
Ressources spéciales	355 885	405 380
*Ressources extérieures	182 875	226 957
*Ressources budgétaires	227 134	228 308
*Ecart de conversion sur emprunts	-56 221	-52 701

*Intérêts à payer	2 097	2 816
TOTAL	394 589	447 552

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Dans le cadre de l'assainissement et de la clôture définitive de certaines anciennes lignes de crédits rétrocédées (BEI, SOCELTA, BIRD 1746, BIRD-AID, GSM et PANO) une convention a été signée entre la BNA et le Ministère des Finances par laquelle les deux parties s'acquittent de leurs dettes mutuelles et s'engagent à ne plus réclamer d'éventuelles remboursements.

Cette convention s'est traduite par la dé-comptabilisation des encours de ces lignes et ce pour un montant de 13 412 mDT constaté parmi les autres gains ordinaires.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2013 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2013 se présente comme suit :

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2013
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 341
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 495
TOTAL		11 836

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2013. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2013
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 233.101 mDT au 31/12/2013 contre 262.050 mDT au 31/12/2012, soit une diminution de 28.949 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Etat, impôts et taxes	12 278	11 785
Impôt sur les sociétés	5 071	9 366

Organismes sociaux	29 052	27 740
Comptes d'ajustement devises	8 037	3 448
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	83
SWAPS devises	-505	244
Congés à payer	10 787	7 321
Produits perçus d'avance	3 253	1 544
Excédent de caisse	1 357	1 178
Charges sur emprunt	51	50
Autres comptes de régularisation passif	2 539	2 163
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	4	13
Comptes liés à la compensation	65 985	90 166
Comptes de régularisation	18 740	33 064
Comptes Etatiques créditeurs	41 072	38 204
Créditeurs divers	13 664	12 960
Fournisseurs d'immobilisations	70	2 310
Provisions pour passifs et charges	21 563	20 411
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	19 654	19 430
<i>Provisions suspens inter-sièges</i>	1 909	0
<i>Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM</i>	0	884
<i>Provisions pour pénalités fiscales</i>	0	97
TOTAL	233 101	262 050

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2013 s'élève à 19.654 mDT contre 19.430 mDT au 31/12/2012.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	1 577	1 613	-35	1 577	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	2 206	1 015	1 191	2 206	20%	441
Compris entre 180 et 360 jours	1 341	4 238	-2 898	1 341	50%	670
Supérieur à 360 jours	797	782	15	797	100%	797
Total en mDT	5 921	7 649	-1 727	5 921		1 909

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 560.269 mDT au 31.12.2013 contre 605.357 mDT au 31.12.2012. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000				133 000
Réserves légales	16 000	0			16 000
Réserves extraordinaires	44 485	9 100			53 585
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	99 971	20 832			120 803
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	35 734	500		640	36 874
Résultats reportés avant répartition	82	-82			0
Résultats reportés après répartition	0	56		34	90
Effet des modifications comptables				-47 515	-47 515
Résultat net de l'exercice	43 206	-43 206	14 553		14 553
TOTAL	605 357	-12 800	14 553	-46 841	560 269

Parmi les autres mouvements, figurent :

- les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 640 mDT.
- l'effet d'une modification comptable pour un montant de -47.515 mDT constituée par une dotation aux provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, la somme de 267.349 mDT et se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2013	Montant
Réserve légale	16 000
Réserve extraordinaire	53 585
Réinvestissements exonérés	120 804
Fonds social	36 874
Prime d'émission	40 206
Prime de fusion	14 871
Réserve à régime spécial	17 802

Résultat de l'exercice 2013	14 553
Modifications comptables	-47 515
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2013	267 180
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2013 à payer	169
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	267 349

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2013 à 1.367 mDT. Ils n'ont subi aucun changement depuis l'exercice 2011.

	Solde au 31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Actions propres	-1 367	0	0	-1 367
TOTAL	-1 367	0	0	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	14 553	43 206
Bénéfice revenant aux actions propres	38	115
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,456	1,350

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.522.040 mDT au 31/12/2013 contre 1.349.235 mDT au 31/12/2012. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
a- En faveur d'établissements bancaires :	884 378	698 330
- Effets endossés	835 515	634 000

- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	48 863	64 330
b- En faveur de la clientèle :	477 662	490 905
- Débiteurs par avals et acceptations	67 363	58 170
- Débiteurs par lettres de garanties	57 928	73 415
- Débiteurs par obligations cautionnées	18 744	13 486
- Débiteurs par cautions fiscales	45 649	63 328
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	265 187	259 374
- Avals emprunts obligataires	3 603	4 300
- Avals billets de trésorerie	18 900	18 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	288	32
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 522 040	1 349 235

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 634.000 mDT au 31 décembre 2012 à 835.515 mDT au 31/12/2013. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 556.000 mDT au 31/12/2013 contre 1.035.000 mDT au 31/12/2012. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres de créances	368 000	700 000
Bons du trésor	188 000	335 000
Total	556 000	1 035 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2013 des éléments suivants :

	31-déc-13	31-déc-12
Garanties reçues de l'Etat	728 778	661 927
Garanties reçues de la clientèle	816 764	825 317
TOTAL	1 545 542	1 487 244

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 430.945 mDT en 2013 contre 361.038 mDT en 2012, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,4%. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	5 737	4 562
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 586	3 013
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	46	477
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 385	789
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	720	283
Opérations avec la clientèle :	407 577	341 736
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	59 615	61 491
- Intérêts sur crédits à la clientèle	347 962	280 245
Autres intérêts et revenus assimilés	17 631	14 740
TOTAL	430 945	361 038

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 54.758 mDT en 2013 contre 52.657 mDT en 2012. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	27 754	28 284
Commissions sur opérations Monétique	3 770	3 741
Commissions sur opérations de change	912	771
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 245	2 048
Commissions sur location de coffre-fort	24	15
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 512	8 367
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 041	2 021
Commissions sur avals billets de trésorerie	358	339
Commissions diverses	8 142	7 071
TOTAL	54 758	52 657

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 34.771 mDT en 2013 contre 32.849 mDT en 2012. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	18 578	22 349
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	18 575	22 339
- Dividendes & revenus assimilés (+)	6	5
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)		5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-3	
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 193	10 500
- Résultat sur opérations de change	11 855	7 468
- Commissions sur change manuel	4 338	3 032
TOTAL	34 771	32 849

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 19.372 mDT en 2013 contre 14.529 mDT en 2012, soit une augmentation de 33,3 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus des titres de participation	11 729	8 601
Revenus des obligations	4 285	2 996
Revenus des fonds gérés	3 358	2 932
TOTAL	19 372	14 529

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 214.844 mDT en 2013 contre 166.177 mDT en 2012, soit une augmentation de 29,3 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	55 416	50 663
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	52 388	49 506
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	366	700
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	227	250
- Report / Déport sur opérations de SWAP	2 435	207
Opérations avec la clientèle :	150 838	104 643
- Intérêts sur comptes à vue	7 646	6 303
- Intérêts sur comptes d'épargne	59 639	42 404
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	83 553	55 936
Emprunts	7 238	9 123
Autres intérêts et charges	1 352	1 748
TOTAL	214 844	166 177

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 152.968 mDT en 2013 contre 90.391 mDT en 2012, soit une augmentation de 70 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-190 935	-110 626
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-15 195	-10 917
Créances cédées ou passées par pertes	-1 011	-9 595
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	56 171	41 583
Dotations aux provisions pour risques et charges	-5 880	-4 097
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 788	3 261
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	94	0
TOTAL	-152 968	-90 391

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2013 comprennent :

- Un montant de 658 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
- Un montant de 1.114 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit du personnel retraité et actif.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 5.188 mDT en 2013 contre 2.540 mDT en 2012. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 866	-2 494
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-1 807	-2 749
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-199	
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-340
Gains sur portefeuille d'investissement	1	
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	199	645
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 485	2 398
TOTAL	-5 188	-2 540

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 126.975 mDT en 2013 contre 117.521 mDT en 2012, soit une augmentation de 8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Salaires	91 151	87 288
Charges sociales et fiscales	25 863	24 314
Autres charges du personnel	6 495	5 393
Variation des congés à payer (*)	3 466	526
TOTAL	126 975	117 521

(*) Pour la détermination des charges sur congés à payer, la BNA a pris en compte en 2013 la totalité des soldes des congés auparavant provisionnés avec un plafond de 60 jours

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 14.423 mDT en 2013 contre 232 mDT en 2012, soit une augmentation de 14.191 mDT. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Profits exceptionnels (*)	14 472	162
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	72	120
Déficit de caisse	-16	-23
Pénalités et amendes fiscales	-105	-27
TOTAL	14 423	232

(*) Dont 13.412 mDT provenant de l'application de la convention entre la BNA et le Ministère des Finances relative aux lignes de crédit rétrocédées (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO) dont les encours ont été décomptabilisés par la BNA.

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	14 553
Réintégrations :	227 741
- Impôt sur les sociétés	5 071
- Amendes et pénalités	105
- Charge divers non déductibles	3 448
- Timbres de voyage	3
- Réception & restaurations excédentaires	13
- Pertes non déductibles	90
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	658
- Provisions pour risques divers assurances groupes	1 114
- Provisions pour risques divers autres	4 109
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 866
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	1 807
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	199
- Provisions collectives sur créances non classées	15 195
- Provisions pour créances douteuses	190 934
- Créances abandonnées	129
Déductions :	20 587
- Reprise de provisions pour risques et charges	3 788
- Reprise de provisions sur créances ordinaires < 50mD	1 873
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 366
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	199
- Dividendes sur titres des participations	11 395
- Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 966
Résultat corrigé	221 707

Moins :

- Provisions déductibles des titres cotés (participation)	550
- Provisions déductibles des titres cotés (fonds gérés)	538
- Provisions pour créances douteuses	190 934
- Provisions collectives sur créances non classées	15 195

Résultat fiscal	14 490
------------------------	---------------

Dégrèvements fiscaux :

- Réinvestissements en zones de développement régional «sans minimum d'impôt »	0
- Réinvestissements «avec minimum d'impôt»	0

Résultat imposable	14 490
---------------------------	---------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	5 071
-------------------------------------	--------------

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation**

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 38.504 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 319.922 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 292.888 mDT ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 449.199 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 126.358 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 3.758 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 68.139 mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et de la cession de titres d'investissement respectivement pour 18.555 mDT et 53.886 mDT et, d'autre part, de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant cumulé de 4.303 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net négatif de 64.875 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 48.776 mDT et de la distribution de 12.764 mDT de dividendes.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 501.485 mDT au 31/12/2013 contre un solde négatif de 543.253 mDT au 31/12/2012. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2013 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	138 006
- Caisse dinars	36 593
- Avoirs à la BCT en dinars	22 544
- Avoirs en CCP	379
- Mouvements IBS	13 790
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	65 000

- Correspondants débiteurs en dinars	9 053
- Correspondants créditeurs en dinars	-9 710
Liquidités en devises :	76 202
- Caisse devises	10 078
- Avoirs à la BCT devises	16 437
- Correspondants débiteurs en devises	484
- Correspondants créditeurs en devises	-408
- Placements en devises	49 611
Emprunts en dinars	-808 091
Emprunts en devises	-95 022
Placements supérieurs à 3 mois (*)	187 420
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2013	-501 485

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2013
84 538 162	(3 579 838)	0	14 000 000	94 958 324

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 409 103 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2013, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 25 906 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2013, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2013 un montant de 18 877 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 15 099 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire payées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent respectivement à 999 DT et 687 869 DT hors taxes.
7. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 2 784 382 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2013 est de 3 666 000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 305 050 DT au cours de l'exercice 2013.
8. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2013
4 000 000	0	6 000 000	10 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 1 000 DT. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 25 629 DT sous forme d'intérêts.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 comptabilisées s'élèvent à 79 522 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2013 à la SIP SICAR un montant de 13 399 DT hors taxes au titre de l'exercice 2011.

9. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2013 s'élève à 12 243 dinars HT.

10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2013, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 656 394 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2013, du matériel informatique pour 405 234 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 559 928 DT.
12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 85 472 DT sous forme d'intérêts.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 12 610 DT hors taxes.

13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2013, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETES	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 732
SIMPAR	6 445
SODINO	1 875
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 857
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Principal
SIMPAR	25 375
LES ŒILLETES	3 715
ESSOUKNA	25 367
SOGEST	75
SIVIA	26 299
EL MADINA	20 014
BNA CAPITAUX	2
Sté SIP SICAR	-
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	98
Sté AGRO-SERVICES	1 638

Sté Générale des Ventes	4 663
SOFINREC	35 263

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 649 819 mDT au 31/12/2013 :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2013
Office des Céréales	631 844
Office du Commerce de la Tunisie	16 349
Mr Timoumi Ridha	17
Mr Magtoug Lotfi	1
Mr Jlassi Taoufik	13
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 524
Mr Ahmed BOUZGUENDA	71
TOTAL	649 819

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2013 totalisent la somme de 55.250 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2013		Commissions encaissées en 2013	Intérêts de l'exercice 2013	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	-	920 557	84 546	-	-
SIVIA	-	1 926 099	12 363	-	-
ESSOUKNA	-	1 371 926	-	-	12 989
AGRO-SERVICES	-	147 437	15 850	-	9 163
TIS	-	94 846	-	8 332	777
BNA CAPITAUX	-	4 919 690	153	-	-
LES ŒILLETS	-	311 248	2 178	-	-
SOFINREC	-	459 173	72	107	7 118
SODINO	-	1 086 294	2 422	30	0
POS	-	17 792 030	30	-	133 862
SOGEST	9 371	-	-	-	-
EL MEDINA	225 906	-	41 600	-	-
SICAR INVEST	-	200 191	-	560	-
SIP SICAR	-	806 223	368	-	-
SOIVM SICAF	-	1 862	-	-	-
SICAV BNA	-	525 077	-	-	5 699

SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	136	85	-	108
ZIED	-	51	-	7	-

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, font apparaître un total bilan net de 7 620 millions de dinars, un résultat avant modifications comptables positif de 14,553 millions de dinars, des modifications comptables de 47,515 millions de dinars constatées en diminution des capitaux propres d'ouverture et un résultat après modifications comptables négatif de 32,962 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'audit des états financiers de l'exercice 2013 a donné lieu à des redressements significatifs se rapportant principalement à la correction (i) de la méthode de provisionnement des engagements inférieurs à 50 mille dinars (ii) de la méthode d'estimation des provisions pour congés à payer et (iii) de la méthode de calcul des provisions collectives.

Pour des limites inhérentes au système d'information de la banque, l'effet de ces corrections, qui s'est traduit par des provisions complémentaires de 97 millions de dinars a, en totalité, été imputé en résultat de l'exercice et n'a pas donné lieu à la correction des capitaux propres d'ouverture.

Par ailleurs, et en application de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles, s'élevant à 47,515 millions de dinars constituées sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances de la Banque ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

3.2 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. Les crédits notifiés et non utilisés (Agricoles, commerciaux et industriels) ont été arrêtés d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur le caractère régulier de l'état des engagements hors bilan.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 34,722 millions de dinars et à 65,985 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.5 La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 56 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.5, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole « BNA » au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Par référence aux termes de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué des provisions additionnelles de 60,391 millions de dinars sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la BNA au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 et ce pour 47,515 millions de dinars.

L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 12,876 millions de dinars.

2. Les créances des entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 323 millions de dinars. Ces créances comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, dont notamment l'Office des Céréales pour 632 millions de dinars.

3. Les actifs de la banque comportent 151 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

4. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4. La BNA affiche au 31 décembre 2013 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 78,35 % soit une insuffisance de 21,65 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2013 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 7,4 % soit une insuffisance de 1,6 % par rapport au minimum de 9% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.

En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 9,08 % à 7,40 % après considération des dépassements pondérés de 300%.

Ces dépassements concernent l'engagement de l'Office des Céréales qui s'élève à 632 millions de dinars soit un dépassement de 421 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les engagements des relations faisant partie du groupe BNA qui s'élèvent à 301 millions de dinars soit un dépassement de 118 millions de dinars par rapport à la même limite.

Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 1 619 millions de dinars.

Tunis, le 06 Août 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE- BNA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA a signé avec l'Etat une convention ayant pour objet l'assainissement et la clôture définitive de certaines lignes de crédits rétrocédées et figées depuis plusieurs années.

En vertu de cette convention, les deux parties se sont acquittées de leurs dettes mutuelles et se sont engagées à ne plus réclamer d'éventuels remboursements.

Cette convention s'est traduite par la dé-comptabilisation des encours de ces lignes pour un montant de 13, 412 millions de dinars.

2. Courant 2013, la BNA a confié à sa filiale SIP-SICAR la gestion d'un fonds à capital risque pour un montant de 6 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2013, la BNA a comptabilisé une charge globale de 35 877 dinars au titre de ces différentes commissions.

3. Courant 2013, la BNA a confié à sa filiale SICAR-INVEST la gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Montant souscrit	Encours au 31/12/2013
Fonds gérés 16	8 400	8 400
Fonds gérés 17	5 600	5 600
Total en millions de dinars	14 000	14 000

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mille dinars par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2013, la BNA a comptabilisé une charge globale de 45 748 DT au titre de ces différentes commissions.

4. L'encours des dépôts en compte souscrit, courant 2013, par les filiales et entreprises associés de la BNA totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 6 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours en DT	Taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	30/12/2013	08/01/2014	500 000	4,75	ESSOUKNA
certificats de dépôts	25/10/2013	22/04/2014	500 000	5	SOFINREC
certificats de dépôts	20/12/2013	28/04/2014	500 000	5	SOFINREC
certificats de dépôts	28/05/2013	22/05/2014	2 000 000	5,2	SODINO
BNA PLACEMENT	30/05/2013	26/05/2014	2 500 000	5,95	BNA CAPITAUX

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2013 s'élève en TTC à 793 dinars.
Le montant net encaissé au cours de l'exercice 2013 s'élève à 690 dinars.
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net des FCP (FCP Confiance, FCP Progrès et FCP Sécurité). La commission relative à l'exercice 2013 s'élève en TTC à 123 665 dinars.
Le montant net encaissé au cours de l'exercice 2013 s'élève à 105 116 dinars.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

2. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière. Le montant servi au cours de l'exercice 2013, s'élève à 5 569 DT ;
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé. Le montant servi au cours de l'exercice 2013, s'élève à 18 877 DT ;
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 DT par valeur. Le montant servi au cours de l'exercice 2013, s'élève à 15 099 DT.
- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 609,835 DT.

3. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec ses filiales SICAR INVEST, SIP-SICAR et SODINO plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Gestionnaire	Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2013
SICAR INVEST	Fonds géré 1	1997	4 500	1 838
	Fonds géré 2	1997	2 057	944
	Fonds géré 3	1998	5 550	403
	Fonds géré 4	1999	7350	4659
	Fonds géré 5	2000	7000	3338
	Fonds géré 6	2001	7000	3304
	Fonds géré 7	2002	5000	2696
	Fonds géré 8	2003	3500	2085
	Fonds géré 9	2005	1500	1065
	Fonds géré 10	2006	5000	4626
	Fonds géré 11	2007	2500	2500
	Fonds géré 12	2008	8500	8500
	Fonds géré 13	2009	20000	20000
	Fonds géré 14	2010	15000	15000
	Fonds géré 15	2011	10000	10000
	Total 1		104 457	80 958
SIP SICAR	Fonds géré 1	2010	1 500	1 500
	Fonds géré 2	2011	2 500	2 500
	Total 2		4 000	4 000
SODINO	FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
	FDS DEV IRADA EI KEF	2010	450	450
	Total 3		900	900
Total Général en mille Dinars			109 357	85 858

Les conditions de rémunération au titre de la gestion de ces fonds se résument comme suit :

- **SICAR INVEST**
 - Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mille dinars par an ;
 - Commission de recouvrement de :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
 - Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.
 - **SIP SICAR**
 - Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
 - Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
 - Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.
 - **SODINO**
 - Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
 - Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2013, la BNA a comptabilisé une charge globale de 402 454 DT au titre de ces différentes commissions.

4. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2013 Hors taxes
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4800 (HT)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	7 439
BNA CAPITAUX-SFAX	4200 (HT)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	6 767
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3600 (HT)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	11 700
TIS	14400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 243
Total en dinars					38 149

5. La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services « TIS » au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 656 394 DT.
6. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2013, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 965 162 DT.
7. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et entreprises associées totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 142 508 mille dinars, réparti comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2013
BNA CAPITAUX	1 806
SIMPAR	25 374 923
SIVIA	26 298 693
EL MADINA	20 013 574
STE ESSOUKNA	25 366 726
SOGEST	74 763
STE SIP SICAR	211
STE TSIE INFORMATIQUE SCES	98 041

STE AGRO-SERVICES	1 638 040
IMMOBILIERE DES ŒILLETES	3 715 000
STE GENERALE DES VENTES	4 662 632
SOFINREC	35 263 421
Total en Dinars	142 507 830

8. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associés de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2013	Intérêts 2013
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	3 666 000	202 466
TUNIS-RE	733 200	40 493
Total en Dinars	4 399 200	242 960

9. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associés de la BNA et accusant des soldes créditeurs ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2013, comme suit :

Société	Solde au 31/12/2013	Intérêts servis en 2013
SIMPAR	920 557	-
SIVIA	1 926 099	-
ESSOUKNA	1 371 926	12 989
AGRO-SERVICES	147 437	9 163
TIS	94 846	777
BNA CAPITAUX	4 919 690	-
LES ŒILLETES	311 248	-
SOFINREC	459 173	7 118
SODINO	1 086 294	-
Placement Obligataire SICAV	17 792 030	133 862
SICAR INVEST	200 191	-
SIP SICAR	806 223	-
SOIVM SICAF	1 862	-
SICAV BNA	525 077	5 699
SICAF PARTICIPATIONS BNA	136	108
ZIED	51	-

10. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 649, 806 millions de dinars, réparti comme suit :

Administrateurs	Encours au 31/12/2013
OFFICE DES CEREALES	631 844 448
OFFICE DE COMMERCE DE TUNISIE	16 349 000
CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE	1 523 685

Mr TIMOUMI RIDHA	16 947
Mr MAKTOUF LOTFI	527
Mr JLASSI TAOUIK	12 950
Directeur Général Adjoint	58 939
Total en Dinars	649 806 496

11. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2013 la somme de 733 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2013 sont de l'ordre de 40 mille dinars.
12. L'encours des dépôts en compte souscrit, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 151 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	Date de souscription	date d'échéance	Encours au 31/12/2013 (en dinars)	taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	16/12/2013	13/02/2014	40 000 000	9,07	CNSS
certificats de dépôts	29/07/2013	05/03/2014	20 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	31/07/2013	17/03/2014	20 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	01/08/2013	18/03/2014	22 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	01/08/2013	18/03/2014	2 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	31/12/2013	20/03/2014	20 000 000	9,07	CNSS
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	87 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	356 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	628 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	103 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	939 000	6,22	OCT
certificats de dépôts	20/11/2012	24/11/2015	10 000 000	6,62	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	28/12/2012	01/01/2016	4 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

Le PDG bénéficie également d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°1357 du 06 mars 2013, d'un montant de 1020 DT.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du Secrétaire Général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 juillet 2013 à 5 000 dinars net par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 55 250 dinars.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la Rémunération	PDG		DGA et Secrétaire Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	126 955	24 528	229 259	93 971	50 250	50 250
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	4 849	36 803	-	-
TOTAL	126 955	24 528	234 107	130 773	50 250	50 250

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 6 Août 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH